



Structure et lignes de conduite

Adopté le 29 mai 2004, à Trois-Rivières

Modifié le : 26 février 2005, 18 juin 2005, 25 février 2006, 24 février 2007, 26 janvier 2008, 31 janvier 2009, 30 janvier 2010, 30 avril 2011, 20 septembre 2014, 17 janvier 2015, 23 avril 2016, 25 novembre 2017, 24 novembre 2018, 23 novembre 2019, 31 octobre 2020, 30 octobre 2021, 26 Novembre 2022, 25 novembre 2023

REMARQUE

Lorsque le contexte s'y prête, toutes les expressions désignant des personnes visent à la fois les hommes et les femmes.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos.....	3
Introduction.....	4
1. Le mandat.....	5
2. Les membres	5
3. Les fonctions	6
3.1 Président	6
3.1.1 Nomination.....	6
3.1.2 Mandat et durée du mandat	6
3.1.3 Budget d'opération.....	6
3.2 Secrétaire	6
3.2.1 Nomination.....	6
3.2.2 Mandat et durée du mandat	6-7
3.3 Administrateur	7
3.3.1 Nomination.....	7
3.3.2 Mandat et durée du mandat	7-8
3.4 Webmestre du site provincial	8
3.4.1 Nomination.....	8
3.4.2 Mandat et durée du mandat	8
4. Le partage des coûts	8
4.1 Les réunions des webmestres et réunions du comité	8-9
4.2 Le nom de domaine et l'hébergement.....	9
5. Les réunions du comité	9
5.1 Dates, lieu et fréquence.....	9
5.2 Invités spéciaux	9
5.3 Observateurs	9
6. Les réunions des webmestres	10
7. Le nom de domaine et l'hébergement.....	10
7.1 Les adresses de courriel	10
8. Les lignes de conduite sur le contenu du site provincial.....	10
8.1 L'identification des membres des AA	10-11
8.2 Les numéros de téléphone	11
8.3 Activités publiées sur le site	11
8.4 Les liens	11
8.5 La reproduction de notre littérature	12
9. Révision de la structure	12
Calendrier des réunions.....	ANNEXE A
Noms de domaine – échéances	ANNEXE B

Avant-propos

« Réduites à leur plus simple expression, nos *Douze Étapes* se ramènent à deux mots : amour et service. Nous savons ce qu'est l'amour et nous savons ce qu'est le service. Gardons donc ces deux choses présentes dans notre esprit.

« Nous ne serions pas ici aujourd'hui si quelqu'un n'avait pas pris le temps de nous expliquer certaines choses, de nous donner une tape sur l'épaule, de nous amener à une ou deux réunions, d'avoir pour nous quantité de petites attentions généreuses et délicates. Par conséquent, ne soyons jamais prétentieux au point de refuser ou de ne plus essayer d'offrir à des personnes moins chanceuses l'aide qui nous a fait tant de bien. »

- Extrait du dernier discours public du Dr Bob, reproduit dans le livre *Dr Bob et les pionniers*, page 338. Reproduit avec la permission de AAWS, Inc.

L'essentiel de la croissance

N'ayons jamais peur du changement nécessaire. Il faut, bien sûr, distinguer le changement pour le pire du changement pour le mieux. Mais dès qu'un besoin se manifeste chez un individu, dans un groupe, ou dans le mouvement des AA tout entier, l'expérience nous montre que nous ne pouvons pas demeurer inactifs et détourner la tête.

L'essentiel de toute croissance réside dans une bonne volonté de changer pour le mieux et, ensuite, dans l'inébranlable volonté d'en assumer les responsabilités inhérentes.

- Extrait du livre *Les Réflexions de Bill - Le mode de vie des AA*, p. 115, deuxième édition, 1984. Reproduit avec la permission de AAWS, Inc.

Introduction

Au-delà de leurs limites régionales, les Alcooliques anonymes du Québec se sont unis pour offrir à ceux et celles qui nous cherchent, une porte d'entrée commune dans le monde de l'Internet.

En 2001, devant la prolifération de sites Web personnels impliquant le nom des Alcooliques anonymes, une des régions du Québec prend l'initiative de réserver un nom de domaine pour les AA du Québec.

En novembre 2001, le Comité interrégional du Québec met sur pied un sous-comité afin de développer un site commun pour les quatre (4) régions du Québec, laissant ensuite à chacune des régions le soin de développer son propre site, à partir de ce tronc commun.

C'est en 2002 qu'est né le site commun aux régions du Québec. En mai 2003, les sites de toutes les régions du Québec étaient rattachés au tronc commun.

Un peu plus de deux ans après sa première réunion, le Comité provincial du site Web des AA du Québec adopte sa première structure.

Depuis, les 4 Régions du Québec ont maintenant leur propre nom de domaine et leur propre hébergement. Malgré cela ces régions sont toujours reliées au site web provincial aa-quebec.org.

Note : Plusieurs autres noms de domaine sont réservés et sont listés dans l'annexe B.

1. Le mandat

Notre but premier est de demeurer abstinentes et d'aider d'autres alcooliques à le devenir.

Le Comité provincial du site Web des AA du Québec est un sous-comité créé par le Comité interrégional. Ce dernier regroupe les quatre (4) régions des Alcooliques anonymes du Québec sur une base de partage d'expériences.

Lors de sa création, le mandat qui a été confié au comité est de développer et de maintenir un site officiel des AA du Québec où l'on retrouve une porte d'entrée pour les sites des autres régions.

De plus, le comité a le mandat de développer et de tenir à jour des lignes de conduite sur le contenu du site Web, en s'inspirant de nos principes et du partage d'informations par le BSG et par les autres régions de notre Conférence.

2. Les membres

Le comité est composé d'un maximum de seize membres votants.

Chaque région peut déléguer jusqu'à trois membres ayant droit de parole et droit de vote et chaque région est autonome quant à la nomination de ses membres. Cependant, pour des raisons évidentes, il est fortement suggéré à chacune des régions que leur webmestre fasse partie de sa délégation.

Un maximum de quatre autres membres peuvent faire partie du comité pour assumer les fonctions de secrétaire, administrateur et webmestre provincial et le webmestre de La Vigne AA.

Il est aussi suggéré aux régions de déléguer des membres pour un mandat au comité d'une durée équivalente à leur terme régional.

3. Les fonctions

Toutes les fonctions sont assumées par des membres du comité et il n'y a pas de rotation à tour de rôle des régions.

3.1 Président

3.1.1 Nomination

Le président est nommé par consensus par les membres du comité lors de la dernière réunion de l'année. Le président doit être également un membre du Comité interrégional et faire partie de la délégation d'une région.

3.1.2 Mandat et durée du mandat

Le président est le lien entre le comité et le Comité interrégional. Il fait rapport à ce dernier du développement des travaux du comité. Le président anime les réunions du comité et, en collaboration avec le secrétaire, prépare l'ordre du jour des réunions.

Son mandat est d'une durée d'une année, de janvier à décembre, et il est renouvelable une fois.

3.1.3 Le président est responsable de la caisse du budget d'opération.

3.2 Secrétaire

3.2.1 Nomination

Le secrétaire est nommé par consensus par les membres du comité lors de la dernière réunion d'une année paire. Le secrétaire est traditionnellement le secrétaire sortant du comité interrégional.

3.2.2 Mandat et durée du mandat

Le secrétaire prend les minutes des réunions, rédige les procès-verbaux et tient à jour un registre des résolutions, la liste des membres ainsi qu'un calendrier des réunions du comité provincial et des réunions des webmestres. En collaboration avec le président, il prépare l'ordre du jour des réunions. Il peut aussi être appelé par le comité à préparer divers autres documents.

Le secrétaire est le gardien des archives du comité. Pour cette raison, il ajoute et conserve les documents dans Sharepoint.

Le secrétaire fait parvenir aux membres un avis de convocation ainsi que les documents appropriés au moins 30 jours avant chaque réunion. Il fait aussi un rappel 3 jours avant.

Afin de lui faciliter la tâche de rédaction des procès-verbaux, il lui est permis d'enregistrer les délibérations tenues lors des réunions, à la condition expresse que ces enregistrements ne soient que pour l'usage du secrétaire et qu'ils soient détruits dès que le procès-verbal aura été approuvé. Les vidéos des présentations peuvent être conservées.

Son mandat est d'une durée de deux ans, débutant en janvier d'une année impaire et se terminant en décembre de l'année paire qui suit. Ce mandat est renouvelable par le comité advenant l'absence d'un secrétaire provenant traditionnellement du comité interrégional.

3.3 Administrateur

3.3.1 Nomination

L'administrateur est recommandé par la Région 87 et entériné par les membres du comité.

Note : En ce qui concerne le site aa-quebec.org, site provincial, il existe un lien de confiance entre l'administrateur et la région (87) qui est légalement responsable du site auprès de l'hébergeur. Cette région devrait disposer de l'autorité nécessaire pour exercer ses responsabilités. Les autres régions sont responsables de leur hébergement régional.

3.3.2 Mandat et durée du mandat

L'administrateur est le lien entre l'hébergeur de aa-quebec.org et les webmestres des régions. Il s'occupe de la gestion des adresses de courriel de ce domaine.

Il préside la réunion des webmestres.

Il s'assure que les noms de domaine soient renouvelés en temps utile. (Voir l'annexe B)

Il valide les redirections des sites énumérés plus haut vers le site aa-quebec.org.

À la première réunion de l'année, l'administrateur informe les membres de la date de renouvellement de notre nom de domaine, qu'il aura vérifiée sur le site de l'hébergeur.

Son mandat est d'une durée de deux ans, débutant en janvier d'une année paire et se terminant en décembre de l'année impaire qui suit. Ce mandat est renouvelable par le comité.

3.4 Webmestre du site provincial

3.4.1 Nomination

Le webmestre du site provincial est nommé par consensus par les membres du comité. Le poste de webmestre provincial ne constitue pas un poste soumis à la rotation à cause des connaissances techniques requises pour combler ce poste.

3.4.2 Mandat et durée du mandat

Le webmestre entretient le site provincial et fait les mises à jour sur le serveur.

À partir des propositions du comité, il développe les nouvelles pages.

Son mandat est d'une durée de deux ans, débutant en janvier d'une année paire et se terminant en décembre de l'année impaire qui suit. Ce mandat est renouvelable par le comité.

4. Le partage des coûts

4.1 Les réunions des webmestres et réunions du comité

À tour de rôle, à chaque activité (vendredi et samedi), chacune des régions assume les frais reliés à la location des salles et les frais de déplacement de repas et d'hébergement pour l'administrateur, le secrétaire et le webmestre provincial.

Chacune des régions ainsi que les Éditions de La Vigne AA assument les frais reliés au déplacement de leurs propres membres, y compris le président du comité du site Web.

En cas d'annulation la séquence des régions « hôtes » est reportée.

4.2 Le nom de domaine et l'hébergement

Les coûts reliés au site provincial sont acquittés par la Région 87 et sont redistribués au prorata indiqué ci-dessous.

La répartition des coûts reliés au nom de domaine, à l'hébergement et au budget d'opération s'établit comme suit :

- Région 87 : 50%
- Région 88 : 10 %
- Région 89 : 20 %
- Région 90 : 20 %

Cette répartition représente environ le prorata des membres des AA par région.

5. Les réunions du comité

5.1 Dates, lieu et fréquence

Le comité se réunit trois fois par année selon le calendrier prévu à la structure et lignes de conduite. Au besoin le comité pourra tenir une réunion supplémentaire. Le calendrier fait partie intégrante des lignes de conduite et est révisé annuellement. En cas d'impossibilité de se rencontrer en présentiel, cette réunion pourrait être tenue virtuellement.

La réunion des webmestres tenue le vendredi soir est à 19hre et la réunion du comité du site web provincial est le samedi à 9h30.

5.2 Invités spéciaux

Les membres du comité peuvent inviter des personnes ressources – autres que les membres du comité – à prendre la parole durant leurs réunions sur des sujets d'intérêt commun.

5.3 Observateurs

Il est recommandé aux régions de limiter la présence d'observateurs si les réunions sont en présentiel. Ces observateurs n'ont pas, du fait de leur présence, un droit de participation. Ils peuvent cependant être invités à la fin de la réunion à partager leurs commentaires, si le temps le permet.

6. Les réunions des webmestres

Au moins trois fois par année, les webmestres des régions du Québec, le webmestre des Éditions de La Vigne AA, le webmestre du site provincial, l'administrateur et le secrétaire se réunissent afin de partager sur des sujets plus techniques, par exemple : les langages de programmation, la navigation, le design des sites, les détails de plan d'hébergement. À la suite de ces rencontres, des recommandations peuvent être déposées au comité.

En cas d'impossibilité de se rencontrer en présentiel, cette réunion pourrait être tenue virtuellement. **La réunion débute à 19hre.**

7. Le nom de domaine et l'hébergement

Le comité délègue à une des régions du Québec – qui a des lettres patentes (Région 87) – la responsabilité de préserver notre propriété sur notre nom de domaine « aa-quebec.org » et les noms cités dans l'annexe B et de l'héberger.

Les régions peuvent disposer collectivement de l'espace disponible chez l'hébergeur et ainsi, se partager, selon leurs besoins, les autres ressources.

7.1 Les adresses de courriel

Dans le cas des adresses de courriel reliées au nom de domaine aa-quebec.org, celles-ci s'appliquent seulement aux fonctions qui relèvent directement du comité.

Seules des adresses de courriel « @aa-quebec.org » peuvent être publiées sur le site ainsi que les adresses des quatre (4) régions du Québec, **de AAWS**, **de AA Grapevine** et **des Éditions de La Vigne AA**.

8. Les lignes de conduite sur le contenu du site provincial

Ces lignes de conduite s'appliquent au site provincial. Chacune des régions est libre de les appliquer dans son propre site.

8.1 L'identification des membres des AA

Aucune information, photo, illustration ou autres, permettant d'identifier un membre des Alcooliques anonymes ne peut être publiée sur le site.

Lorsqu'un membre doit être identifié, on peut utiliser, par exemple :

- son prénom et la première lettre de son nom de famille;

- le nom de son groupe d'attache;
- le nom et/ou numéro de son district;
- le nom et/ou numéro de sa région;
- le nom de sa ville, province, état, pays;
- sa fonction et/ou
- la simple mention : « Membre des Alcooliques anonymes ».

8.2 Les numéros de téléphone

Aucun numéro de téléphone personnel ne peut être publié sur le site. Les seuls numéros de téléphone autorisés sont ceux des régions, ceux de *AAWS*, de *AA Grapevine*, des *Éditions de La Vigne AA*, ceux provenant des listes des services téléphoniques des districts et celui de la ligne provinciale 1-866.

8.3 Activités publiées sur le site

De façon générale, les coordonnées concernant les informations pertinentes reliées à des activités organisées par les AA (groupes, districts, régions ou comités de membres AA) sur les AA et pour les AA peuvent aussi être publiées. Ces activités doivent être reliées à ce qui touche aux serviteurs des quatre (4) régions, où la présence de l'un des membres d'un exécutif régional est considérée comme nécessaire.

On inclut aussi les activités de service reliées au territoire de l'Est du Canada dont nous faisons partie et qui sont d'intérêt général.

Les informations concernant le congrès international des AA peuvent aussi être publiées.

8.4 Les liens

Les liens automatiquement autorisés sur notre site sont ceux qui pointent vers les sites de *AAWS*, de *AA Grapevine*, des *Éditions de La Vigne AA* ainsi que les liens internes vers les sites des régions du Québec.

Les liens vers les sites relevant des autres régions de notre Conférence, d'autres Conférences, Zones ou d'autres liens disponibles par *AAWS* et les liens externes nécessaires à la consultation doivent tout d'abord faire afficher une page à l'effet que le visiteur quitte le site des AA du Québec et que ce lien ne constitue pas un endossement ; l'affichage de cette page n'est pas requis pour les liens vers les quatre (4) régions du Québec, aa.org et les Éditions de La Vigne AA.

Il ne peut y avoir aucun autre lien vers un site qui ne relève pas d'une entité de service connue des Alcooliques anonymes.

8.5 La reproduction de nos publications

La ligne de conduite à suivre pour la reproduction de textes ou de parties de texte provenant de nos publications est la même que celle suggérée dans le *Manuel du service chez les AA* pour les bulletins régionaux.

« Voici nos politiques concernant la reproduction des publications des AA dans les lettres d'information et bulletins régionaux :

- Les publications locales des AA ont le droit de publier les Étapes, les Traditions et les Concepts, et de citer une phrase ou un court paragraphe tiré(e) des publications des AA telles que le Gros Livre, Les Alcooliques anonymes, Les Douze Étapes et les Douze Traditions, Le Manuel du service chez les AA, et des brochures approuvées par la Conférence sans autorisation préalable.*
- Lorsqu'ils reproduisent des publications des AA, la mention de source devrait signaler que les publications des AA sont protégées par copyright. Après l'extrait d'un livre ou d'une brochure, la mention de source devrait se lire comme suit : Reproduit de (nom de la publication), avec l'autorisation de Alcoholics Anonymous World Services, Inc. (Voir l'appendice N sur les marques déposées, logos et copyrights.)*
- Le copyright du Préambule des AA appartient à AA Grapevine. Sous le Préambule, et sous n'importe quel article du Grapevine et de La Viña, ces mots devraient apparaître : Copyright © (mois, année) AA Grapevine, Inc./La Viña. Reproduit avec autorisation. (Pour plus d'information sur la reproduction d'autres textes et illustrations de AA Grapevine, Inc., voir le chapitre 12.)*
- Tout groupe ou District des AA est libre d'utiliser le symbole du cercle à l'intérieur du triangle sur ses bulletins, lettres d'information, listes de réunions et autres documents de service ; aucune permission de AAWS n'est requise pour utiliser ce symbole. »*

Extrait du livre « Le Manuel du Service chez les AA et Les Douze Concepts des Services Mondiaux, FBM-31 »
Édition 2021-2023, Pages 22 et 23 (Copyright © 2021)
Reproduit avec la permission de AAWS, Inc.

9. Révision de la structure

À la fin de chaque année, les membres sont appelés à réviser la structure du comité.

Comité du site web AA au Québec



ANNEXE A

Calendrier 2024-2025

***** La dernière réunion de l'année est en novembre pour que les nouveaux responsables élus puissent être présents.*****

Les réunions des Webmestres sont à 19hre et les réunions du comité provincial sont à 9h30.

Réunion des Webmestres :	16 février 2024	région 88
Réunion du comité provincial :	17 février 2024	
Réunion des Webmestres :	14 juin 2024	région 89
Réunion du comité provincial :	15 juin 2024	
Réunion des Webmestres :	22 novembre 2024	région 90
Réunion du comité provincial :	23 novembre 2024	
Réunion des Webmestres :	14 février 2025	région 87
Réunion du comité provincial :	15 février 2025	
Réunion des Webmestres :	20 juin 2025	région 88
Réunion du comité provincial :	21 juin 2025	
Réunion des Webmestres :	21 novembre 2025	région 89
Réunion du comité provincial :	22 novembre 2025	

ANNEXE B

Comité du site web AA au Québec



NOMS DE DOMAINES

NOM DE DOMAINE	ÉCHÉANCE
AA-QUEBEC.CA	30 AVRIL 2024
AA-QUEBEC.ORG	09 JUILLET 2024
AA-QUEBEC.NET	19 OCTOBRE 2024
AA-QUEBEC.COM	19 OCTOBRE 2024
AAQUEBEC.ORG	19 OCTOBRE 2024
AAQUEBEC.NET	19 OCTOBRE 2024
AAQUEBEC.COM	19 OCTOBRE 2024
AAQUEBEC.CA	19 OCTOBRE 2024